**VIOLENCE FAITE AUX FEMMES : PROFIL DE LA VICTIME ET DE L’AGRESSEUR**

**>> OBJECTIFS D’APPRENTISSAGE**

Au fil de ce module, l’élève sera amené à découvrir :

* Des mythes par rapport la violence faite aux femmes
* Le profil de l’agresseur et de la victime de violence faite aux femmes
* Des cas réels où des femmes ont été victimes de violence
* Le problème du blâme des victimes de violence faite aux femmes
* Des gestes que tout le monde peut faire pour arrêter la violence faite aux femmes et
* De l’information sur les maisons d’hébergement

|  |  |
| --- | --- |
| Description : L’élève découvre des mythes par rapport à la violence faite aux femmes, le profil des agresseurs et des victimes de la violence faite aux femmes, des cas réels où des femmes ont été victimes de violence, le problème du blâme des victimes de violence faite aux femmes, des gestes que tout le monde peut faire pour arrêter la violence faite aux femmes et de l’information sur les maisons d’hébergement. | Matière scolaire :* Droit
* Études des femmes
 |
| Niveau : secondaire | **Tranche d’âge**:15 à 18 ans | **Durée** :75 minutes | **Format** :Word, PDF et PPT |

**>> PRÉALABLES**

L’activité pédagogique***Droit criminel et violence faite aux femmes*** qui offre un aperçu des différentes facettes de la violence faite aux femmes, du cycle de la violence et des crimes reliés à la violence faite aux femmes.

**>> MATÉRIEL ET RESSOURCES**

* Présentation PowerPoint ***Violence faite aux femmes : Profil de la victime et de l’agresseur***
* **Fiche 1** : ***Vicious Assault Shakes Texas Town*/Attaque vicieuse secoue une ville du Texas** (traduction) (une fiche par élève)
* **Fiche 2** : ***Vicious Assault Shakes Texas Town*/Attaque vicieuse secoue une ville du Texas** (traduction) (une fiche pour l’enseignant) **corrigé**
* **Fiche 3 :** ***5 gestes à la portée de tout le monde pour arrêter la violence faite aux femmes*** – *Condition féminine Canada* (une fiche par élève)
* Internet avec accès à YouTube

**>> NOTE**

Cet atelier peut s’étaler sur plus de 75 minutes, surtout s’il y a beaucoup d’interactions en groupe-classe. Afin de vous assurer de couvrir toute la matière de l’atelier il est possible à fin de la section 3 de cet atelier, de ne pas montrer la vidéo YouTube. De plus, à l’étape 6B, il est possible de ne pas distribuer la Fiche 1 mais plutôt lire les extraits surlignés dans le corrigé (Fiche 2) aux élèves.

**>> DÉROULEMENT DES ACTIVITÉS**

**1. INTRODUCTION (5 minutes)**

Expliquer que la période sera dédiée **aux profils des victimes et agresseurs**.Les élèves découvriront :

* Le profil des agresseurs et des victimes de la violence faite aux femmes
* Des cas réels où des femmes ont été victimes de violence
* Le problème du blâme des victimes de violence faite aux femmes
* Des gestes que tout le monde peut faire pour arrêter la violence faite aux femmes et
* De l’information sur les maisons d’hébergement

**Avant de débuter, lancer la présentation PowerPoint.**

**2. DÉFINITION ET MISE EN SITUATION (10 minutes)**

Afficher la **diapositive 2 de la présentation PowerPoint**. Demander à un élève de lire la définition de la violence faite aux femmes à voix haute :

« Tout acte de violence fondé sur l’appartenance au sexe féminin, causant ou susceptible de causer aux femmes des dommages ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques et comprenant la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou la vie privée »[[1]](#endnote-1).

Expliquer aux élèves qu’individuellement, ils doivent noter **3 caractéristiques des femmes victimes de violence faite aux femmes** et **3 caractéristiques des agresseurs de femmes victimes de violence faite aux femmes.**

N. B. Les élèves énumèrent les caractéristiques des profils sans enseignement préalable. Les élèves sont appelés à utiliser leur sens commun, leur apprentissage à ce jour, leurs connaissances générales, etc.

Accorder **5 minutes** pour cet exercice. Après 5 minutes, demander aux élèves de partager leurs notes et d’expliquer leurs réponses. Prendre note des réponses au tableau **sans toutefois** fournir de « réponses » à l’exercice. Les caractéristiques seront dévoilées dans les sections 4 et 5 de l’atelier.

**3. QUIZ – VRAI OU FAUX ? (10 minutes)**

Afficher les **diapositives 3 à 10** de la présentation PowerPoint. En groupe-classe, demander aux élèves si les affirmations sont vraies ou fausses. Fournir l’explication suite aux réponses.

**1. L'apparence physique peut provoquer ou encourager le harcèlement et l'agression sexuelle.**

 **FAUX**. Ce genre d'affirmation blâme la victime et permet à l'agresseur de se décharger de la responsabilité de ses actes. Rien ne justifie une agression.

 **Note :** Il se peut que les élèves réagissent à cette affirmation. Certaines personnes croient qu’une jeune fille habillée de façon « sexy » provoque les agresseurs. Il faut leur expliquer que le but de cet atelier est de les sensibiliser à l’innocence complète des victimes de violence faite aux femmes. Personne ne peut prendre l’habillement, le maquillage ou le look d’une victime comme excuse pour une agression.

**2. Les hommes qui violentent femmes sont violents dans toutes leurs relations.**

 **FAUX.** Les hommes qui croient que leur blonde/conjointe et enfants leur appartient et doivent être contrôlés ne croient pas la même chose au sujet des autres personnes, et en conséquence, ne sont pas nécessairement violents envers d’autres.

 **Note :** Un homme violent peut être un voisin, un ami, un collègue. Bref, la relation que l’homme entretient avec des personnes qu’il n’essaie pas de contrôler va être différente de la relation qu’il a avec sa blonde/conjointe s’il croit qu’il peut la contrôler.

**3. La majorité des agresseurs connaissent leurs victimes.**

 **VRAI.** Dans environ 85 % des cas, l'agresseur connaît sa victime. Ceci lui permet de mieux « planifier » et « manipuler » sa victime pour en arriver à ses fins: il connaît ses forces et ses faiblesses.

**4. Les hommes sont violents parce qu'ils ne peuvent pas se retenir.**

 **FAUX**. Environ 70 % des agressions sont préméditées. L’agresseur connaît souvent la victime, l’endroit et le moment de l’agression à l’avance.

* **Note :** Ce ne sont pas tous les hommes qui frappent les femmes. Ils ne sont pas tous violents!

**5. La consommation d'alcool et de drogue est la principale cause de violence faite aux femmes dans les relations amoureuses.**

 **FAUX.** L’alcool et la drogue sont des éléments extérieurs, des excuses venant appuyer le fait que l'agresseur perd le contrôle de ses actions. L’alcool et la drogue ne rendent pas une personne violente, sinon, toute personne consommant de l’alcool serait violente. Devient violente la personne qui a déjà besoin d’utiliser la violence pour régler des situations où pour manifester un pouvoir sur les autres. L’alcool et la drogue abaissent plutôt les barrières intérieures (inhibitions).

**6. Il est possible qu'une fille ou une femme se fasse agresser sexuellement par son « chum » ou son époux.**

 **VRAI**. L’agression sexuelle par le « chum », le conjoint ou le mari est reconnue comme étant un crime tout comme l’est l'agression sexuelle par un étranger et peut faire l’objet de poursuites judiciaires.

 **Note :** Pour les autorités, que la victime connaisse intimement ou non son agresseur, le crime demeure le même.

**7. La plupart des agresseurs ont des problèmes de santé mentale.**

 **FAUX**. Seulement 3 % des agresseurs ont des problèmes de santé mentale. La violence faite aux femmes découle du fait que l’agresseur croit que sa blonde/conjointe lui appartient et qu’il peut la contrôler. La violence ne découle pas d’une maladie mentale.

**8. La plupart des agressions sexuelles sont commises dans des lieux publics (rues, parcs, stationnements).**

 **FAUX**. Les agressions sont commises principalement dans la maison de l'agresseur, de la victime ou dans l'auto de l'agresseur. Les agressions ont rarement lieu dans un endroit public tel que les rues, les parcs et les stationnements.

**9. Quand une fille dit « non », ça veut des fois dire « peut-être ».**

 **FAUX.** Dans le contexte d’activité sexuelle, il ne faut pas interpréter le refus d’une personne comme étant une invitation à poursuivre ses tentatives. **À tout moment**, une personne peut refuser d’aller plus loin. NON veut dire NON.

 **Note :** Expliquer aux élèves qu’ils ont le droit de retirer leur consentement à tout moment, même pendant l’acte.

**10. Près de 50 % des accusations d’agression sexuelle sont de fausses accusations faites dans le but de nuire à un homme.**

 **FAUX.** Seulement 2 % des accusations d’agression sexuelle sont portées à tort. C'est environ le même pourcentage que pour les fausses accusations de vol.

**11. On peut facilement reconnaître une personne violente selon son attitude ou son apparence physique.**

 **FAUX.** Une personne violente dans ses relations amoureuses ou dans ses relations sexuelles ne l’est pas nécessairement dans ses relations sociales, scolaires ou de travail. Il peut s’agir d’une personne engagée, sociable et populaire autant que d'une personne retirée qui affiche son côté rebelle ou agressif[[2]](#endnote-2).

**12. Seules les filles « faciles » se font agresser.**

 **FAUX.** Aucune fille n’est à l’abri de la violence faite aux femmes. Toute fille/femme, quels que soient son âge, son comportement, sa réputation, son milieu d’origine, son habillement, etc., peut un jour être victime de violence faite aux femmes. Elle n’en est jamais responsable.

**13. Les femmes « cherchent l’agresseur ». Elles provoquent leur agresseur.**

 **FAUX.** Les conflits font partie de toutes les relations. Par contre, dans le cas de la violence faite aux femmes, l’agresseur choisit d’être violent pour résoudre les problèmes. C’est un choix qu’il fait et c’est lui le seul et unique responsable.

 **Note :** Le fait que l’agresseur choisit de violenter la victime n’est jamais la faute de la victime. Une victime ne peut pas « chercher » l’agresseur.

**14. Le meurtre conjugal est un drame passionnel, un acte de désespoir, un geste d’amour. C’est un acte isolé et désespéré.**

 **FAUX.** Le meurtre conjugal est souvent prémédité. C’est souvent l’aboutissement d’une longue histoire de violence et domination. Ce n’est pas du tout une manifestation d’amour de la part de l’agresseur.

**15. Les femmes qui restent avec un conjoint violent sont masochistes.**

 **FAUX.** Les femmes victimes de violence ne sont pas masochistes. L’agresseur crée des obstacles pour les femmes qui souhaitent quitter la relation. Les femmes victimes ont des raisons importantes qui les empêchent de quitter leur relation. Voir l’atelier : *Droit criminel et la violence faite aux femmes*.

**16. Les femmes sont aussi violentes que les hommes lorsqu’on parle de violence conjugale.**

 **FAUX.** Les femmes sont plus susceptibles d’être victimes de violence. En Ontario, entre 2002 et 2006, 94 % des victimes de meurtres reliés à la violence conjugale étaient des femmes et 94 % des agresseurs étaient des hommes[[3]](#endnote-3).

**Afficher la diapositive 11 de la présentation PowerPoint :** visionner la vidéo suivante : ***Dénonçons les agressions sexuelles*** <http://youtu.be/8T3Mu-fFygM> (1 minute 50).Suite au visionnement, demander aux élèves s'ils ont des questions.

 **4. PROFIL DE L’AGRESSEUR (5 minutes)**

Expliquer qu’il n’existe aucun portrait type des agresseurs. Il peut s’agir de « Monsieur tout le monde ». La plupart des garçons/hommes qui sont violents envers leur blonde/conjointe ou ex-blonde/ex-conjointe ne sont pas violents à l’extérieur de la relation. Ils sont souvent de bons étudiants, des bons collègues de travail, des voisins sympathiques ou de bons amis. Les agresseurs sont donc difficiles à identifier.

Bien qu’il n’y a pas un portrait type des agresseurs, des études démontrent que **certaines caractéristiques** se retrouvent chez quelques-uns des agresseurs.

À l’aide de la **présentation PowerPoint (diapositive 12)**, présenter lescaractéristiques ici-bas :

* De la violence dans la famille d’origine de l’agresseur
* De la violence subie pendant l’enfance de l’agresseur
* L’abus de l’alcool ou de drogues
* Le chômage
* Le dossier criminel et les antécédents de crimes violents
* La difficulté de s’affirmer dans ses rapports avec la victime
* Un degré de colère et d’hostilité
* Les troubles de la personnalité antisociale, limite (borderline), narcissique ou dépendante, et les troubles d’humeur comme la bipolarité, la dépression ou l’anxiété.

**5. PROFIL DE LA VICTIME (15 minutes)**

**A. Victimes de violence faite aux femmes :**

Toute femme peut être victime de violence faite aux femmes. **Une femme sur trois aura été maltraitée au cours de sa vie.**

**Afficher la diapositive 13 de la** **présentation PowerPoint.**

Tout comme il n’existe pas un modèle type d’agresseur, il n’existe pas de modèle type de victime de violence. Par contre, **des études ont démontré que certains groupes sont plus à risque de devenir victimes,** dont les femmes :

* de 15 à 24 ans
* dont le partenaire abuse de l’alcool
* séparées
* minorités visibles
* immigrantes
* qui vivent avec leur conjoint sans être mariées
* autochtones
* ayant un handicap
* francophones
* lesbiennes

**Faire un retour aux réponses des caractéristiques des victimes et des agresseurs énumérées au tableau (premier exercice)**. Poser les questions suivantes aux élèves :

* Y a-t-il des stéréotypes dans les caractéristiques énoncées ?
* Est-ce que certaines caractéristiques sont revenues souvent?

Il est important d’expliquer que le but de cet atelier est de sensibiliser les élèves au fait qu’il n’existe **aucune caractéristique commune à tous les agresseurs ou à toutes les victimes**. Souligner que leurs réponses ne sont pas mauvaises puisque cet atelier a été conçu pour changer la mentalité des élèves sur leur perception des victimes et des agresseurs.

**B. Conséquences de la violence faite aux femmes:**

**Économique :**

La violence faite aux femmes et aux filles coûte en moyenne **4,2 milliards $ au Canada** chaque année. Ces frais découlent du coût des services sociaux, de la justice criminelle, des jours d’emploi perdus par les victimes et des interventions en soins de santé.

Des exemples de ces coûts sont les frais :

* les coûts des services policiers reliés aux interventions de violence faite aux femmes
* du système judiciaire pour poursuivre les agresseurs de femmes
* des services sociaux mis en place pour venir en aide aux victimes de violence
* des soins de santé des victimes de violence faite aux femmes

Ces frais sont majoritairement couverts par le gouvernement du Canada ou de la province.

**Victimes :**

**À court terme**, la violence faite aux femmes peut causer des blessures physiques et psychologiques, des incapacités permanentes, des grossesses non désirées, des avortements, des infections transmises sexuellement, le VIH/SIDA, des traumatismes affectifs et ultimement le décès.

**À long terme**, les femmes victimes de violence risquent de connaître des problèmes de santé tels que des blessures, des douleurs chroniques, des troubles gastro-intestinaux, de l’anxiété et de la dépression.

**Enfants :**

La violence faite aux femmes affecte aussi les enfants. Les enfants témoins de violence faite aux femmes (leur mère) sont plus susceptibles de devenir agressifs, de développer des troubles affectifs, d’entreprendre des activités criminelles ou de développer des troubles de développement social et académique.

**Adolescent(e)s :**

Lorsque les adolescents ou adolescentes sont victimes, témoins ou commettent de la violence faite aux femmes, ils et elles peuvent :

* manifester de la gêne
* s’isoler
* avoir besoin d’être perçus comme étant « normal »
* être continuellement fâché contre leurs parents
* s’inquiéter du bien-être de leur mère
* vouloir se venger contre l’agresseur
* être soulagés que l’agresseur soit parti
* intervenir durant les incidents et risquent d’être blessés

**C. Comment faire face à la violence ?**

**Afficher la diapositive 14 de la** **présentation PowerPoint.**

##### Voici quelques façons **saines** de faire face à la violence :

* Laisser la personne abusive pour un bout de temps ou pour de bon
* Appeler la police
* Porter une accusation contre l’agresseur
* Tenir l’agresseur responsable de l’abus, pas vous-même
* Le dire à un ami
* Demander de l’aide
* Aller dans un refuge

**Afficher la diapositive 15 de la** **présentation PowerPoint.**

##### Présenter les façons **malsaines** suivantes de faire face à la violence :

* Boire ou se droguer pour échapper à la souffrance
* Se renfermer
* Cacher l’abus et prétendre que cela ne s'est jamais passé
* Faire des excuses pour le comportement de votre partenaire
* Se blâmer pour l’abus
* Faire sortir sa colère sur les gens importants pour soi
* Une tentative de suicide combinée avec une pauvre estime de soi permet à la violence de se poursuivre

**6. PROBLÈME DE SOCIÉTÉ : Le blâme des victimes de violence faite aux femmes (25 minutes)**

Présenter les exemples suivants de violence faite aux femmes. Souligner qu’il s’agit de quelques exemples parmi tant d’autres.

**A. Cas du viol d’une jeune fille à Steubenville à l’Ohio par deux joueurs de football : Afficher la diapositive 17 de la présentation PowerPoint.**

* Au courant de la nuit du 12 août 2012, la victime âgée de 16 ans a été transportée, alors qu’elle était inconsciente, à plusieurs fêtes.
* Deux jeunes âgés de 16 ans ont agressé sexuellement la victime.
* Au moment des agressions sexuelles, la victime n’avait pas les capacités cognitives nécessaires pour consentir à une relation sexuelle puisqu’elle était intoxiquée.
* Les agressions ont été faites par deux jeunes joueurs de football devant des témoins. Les témoins ne sont pas intervenus pour empêcher les agressions. Au lieu ils ont filmé, photographié et diffusé les images de la victime sur les médias sociaux.
* Lorsqu’elle se réveille nue et désorientée dans un sous-sol inconnu, la victime rentre chez elle.
* Elle voit alors des vidéos et des photos d’elle qui lui sont envoyées par message texte, qui sont sur YouTube, Facebook, Instagram et Twitter.
* La victime fait une plainte à la police et une semaine après les agressions, la police met deux adolescents en état d’arrestation.
* À leurs procès, les avocats des deux garçons accusés allèguent que ce n’était pas du viol parce que les actes n’étaient pas forcés puisque la victime était inconsciente.
* Les accusés ont été trouvés coupables d’agression sexuelle et leurs noms ont été ajoutés à la liste des prédateurs sexuels.
* Lorsque le verdict de culpabilité a été annoncé, plusieurs personnes ont blâmé la victime.

**Afficher les diapositives 18 à 25 de la présentation PowerPoint et lire les différents messages tirés des médias sociaux.**

Entamer une discussion. Demander aux élèves leurs réactions aux commentaires sur Internet.

Rappeler que c’est **toujours** une agression sexuelle si la victime ne peut pas donner son consentement, peu importe si c’est parce qu’elle dort, parce qu’elle a bu de l’alcool ou parce qu’elle a pris des drogues. Les raisons de l’incapacité de la victime n’ont rien à voir avec le crime.

Expliquer que **le blâme de l’agression repose toujours sur l’agresseur**, car c’est lui qui a fait le choix d’agresser la victime. Le fait que la victime ait consommé de l’alcool ou des drogues ne la rend pas responsable de l’agression qu’elle a subie.

**B. Cas du viol et suicide de Rehteah Parsons en Nouvelle-Écosse : Afficher la diapositive 26 de la présentation PowerPoint.**

* En novembre 2011, Rehteah, âgée de 15 ans, a été agressée sexuellement par quatre adolescents pendant une fête.
* Un des adolescents a pris une photo de Rehteah alors qu’elle était nue, penchée par-dessus une fenêtre et vomissait.
* Au moment des agressions sexuelles, Rehteah n’avait pas les capacités cognitives nécessaires pour consentir à une relation sexuelle puisqu’elle était intoxiquée.
* Rehteah a seulement avoué ce qu’elle a vécu quelques jours après l’agression. La police n’a donc pas pu recueillir des éléments de preuve (ex : sperme sur le corps de la victime, sang, etc.). La police n’a pas fait d’arrestations à ce moment-là.
* La photo de Rehteah a été partagée avec les autres élèves qui fréquentaient la même école que Rehteah. L’intimidation était si grande que Rehteah et sa famille ont dû déménager et elle a changé d’école. Même après le changement d’école, des jeunes continuaient à lui envoyer des messages textes désobligeants tels que « Tu veux coucher avec moi ? ».
* Rehteah a perdu beaucoup d’amies. Les gens la blâmaient parce qu’elle avait consommé de l’alcool.
* En mars 2012, Rehteah a été admise à l’hôpital afin de recevoir des traitements pour une dépression et des pensées suicidaires. En avril 2013, Rehteah a mis fin à sa vie.
* En août 2013, deux adolescents ont été arrêtés pour possession et distribution de pornographie infantile. Les policiers n’avaient pas assez de preuves pour les accuser d’agression sexuelle.
* Les deux adolescents attendaient en janvier 2014 leur procès pour pornographie infantile.

**C. Cas du viol d’une jeune fille de 11 ans par 20 hommes au Texas : Afficher la diapositive 27 de la présentation PowerPoint.**

* Entre le 15 septembre et le 3 décembre 2010, 20 hommes âgés entre 14 et 27 ans ont agressé une jeune fille de 11 ans à plusieurs reprises.
* Un soir de septembre, un des agresseurs (accusés) a demandé à la victime si elle voulait aller se promener en voiture.
* L’agresseur et deux de ses amis ont amené la victime à la résidence d’un quatrième agresseur.
* Les agresseurs lui ont demandé de se déshabiller et l’ont menacé de la battre si elle ne le faisait pas.
* La jeune victime a alors eu des relations sexuelles dans la salle de bain. Alors qu’elle était dans la salle de bain, elle a entendu un des agresseurs inviter par téléphone d’autres hommes pour qu’ils aient des relations sexuelles avec elle.
* Lorsque la tante d’un des agresseurs est arrivée à la maison, le groupe d’agresseur et la victime se sont sauvés et ils ont continué à avoir des relations sexuelles avec la victime dans une maison mobile abandonnée (les photos sur la diapositive 27).
* Entre le mois de septembre et décembre 2010, la jeune victime a dit qu’elle a été violée au moins à cinq différentes reprises et quelques épisodes de viol avaient 7 à 8 agresseurs.
* Seulement deux des agresseurs ont demandé un procès : ils ont été trouvés coupables et ont reçu une sentence de 99 ans et une sentence à vie. Les onze autres adultes ont reçu des sentences de 15 ans d’emprisonnement en échange de leur plaidoyer de culpabilité alors que les sept jeunes délinquants ont eu des sentences probation de sept ans en échange de leur plaidoyer de culpabilité.

Distribuer la **Fiche 1 *Vicious Assault Shakes Texas Town*/Attaque vicieuse secoue une ville du Texas (traduction).**

Demander aux élèves de lire le texte et de surligner les passages qui blâment la victime de la violence.

À l’aide du corrigé et des notes qui suivent les parties surlignées, expliquer aux élèves pourquoi la victime ne porte aucun blâme.

**Points à souligner après ces exemples :**

* Le consentement à une relation sexuelle doit être donné. Une personne inconsciente ne peut pas consentir à une activité sexuelle.
* En ligne ou dans des regroupements sociaux, il est important de s’opposer lorsque quelqu’un dénigre les femmes ou blâme les victimes de violence. Si vous êtes témoin ou victime d’une agression sexuelle ou d’un autre crime, il faut communiquer immédiatement avec la police.
* La plupart des hommes ne sont pas des agresseurs sexuels. Blâmer la victime d’agression sexuelle pour ce qu’elle portait ou la quantité d’alcool qu’elle avait consommé est comme dire qu’aucun homme ne peut résister à une femme en jupe courte – ce n’est pas vrai !
* La violence faite aux femmes est un problème de société. Tout comme on a changé les mœurs sur l’alcool au volant (il n’y a pas si longtemps l’alcool au volant était ignoré) il faut changer la perception des gens de la violence faite aux femmes ! C’est grâce à plusieurs campagnes de sensibilisation qu’il est maintenant inacceptable socialement et sujet à des peines criminelles de conduire en état d’ébriété. La même chose peut être faite avec la perception de la violence faite aux femmes.

**7. Gestes que chacun peut poser pour mettre fin À la violence faite aux femmes[[4]](#endnote-4) (5 minutes)**

Distribuer la **Fiche 3 : *5 gestes à la portée de tout le monde pour arrêter la violence faite aux femmes, Condition féminine Canada*.**

Entamer une discussion approfondie sur les gestes que chacun peut poser pour mettre fin à la violence faite aux femmes. Demander aux élèves de lire chacun des gestes.

**8. La vie dans une maison d’hébergement (5 minutes)**

1. **C’est quoi une maison d’hébergement ?**

Expliquer qu’une maison d’hébergement est un **endroit sécuritaire pour femmes et enfants**, où les femmes et leurs enfants peuvent habiter temporairement. Les maisons d’hébergement offrent le gîte aux femmes et leurs enfants 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Ces maisons permettent aux femmes victimes de violence de briser le cycle de la violence et de reprendre du pouvoir dans leur vie. Les maisons offrent aussi divers services pour aider les femmes dans leurs différentes démarches (par exemple, il peut y avoir des services de référence pour des avocats en droit de la famille, des groupes de soutien, de l’information sur l’aide sociale, l’aide juridique, etc.).

1. **Qui peut avoir accès à une maison d’hébergement ?**

Toutes les femmes qui en ont besoin peuvent avoir accès aux maisons d’hébergement.

1. **Est-ce qu’il y a des maisons d’hébergement pour les femmes francophones en Ontario ?**

En Ontario, il y a six maisons d’hébergement pour les femmes francophones. Dans ces maisons, ce sont les femmes francophones qui ont priorité sur les autres femmes. Dans les régions de l’Ontario où il n’y a pas de maisons d’hébergement pour femmes francophones, les maisons d’hébergement anglophones offrent normalement des services en français et des services d’interprétation. De plus, toutes les maisons d’hébergement de l’Ontario ont accès à un service d’interprétation qui peut interpréter plus de 60 langues autres que l’anglais et le français.

1. **Quelles sont les étapes pour être logée dans une maison d’hébergement?**

Afin de savoir quelle maison d’hébergement contacter, la victime de violence peut appeler la ligne de soutien francophone Fem’aide au 1-877-336-2433 (ou 1-866-860-7082 pour les femmes malentendantes). L’intervenante de Fem’Aide a accès à une base de données qui contient les coordonnées de toutes les maisons d’hébergement en Ontario. Lorsque les coordonnées de la maison d’hébergement sont communiquées à la victime, il est suggéré qu’elle les appelle afin de déterminer s’il y a de la place pour elle. Dans des situations d’urgence, les maisons d’hébergement qui sont à pleine capacité vont quand même accueillir une femme victime de violence et elles vont accueillir la victime jusqu'à ce qu’on lui trouve un autre endroit où se loger en pleine sécurité.

La période de temps pendant lequel la femme peut habiter à la maison d’hébergement va dépendre de sa situation et est évaluée au cas par cas par le personnel des maisons d’hébergement.

1. **Comment se passe une journée dans une maison d’hébergement?**

Si la femme a un emploi, elle se rend à son emploi le matin et revient à la maison d’hébergement en soirée. Les enfants continuent à aller à l’école. Si la femme n’a pas d’emploi, une intervenante de la maison peut l’aider à se trouver un emploi ou l’aider à appliquer aux programmes d’aide gouvernementaux comme l’aide sociale. De plus, les maisons peuvent offrir des services pour trouver un logement ou pour accompagner la femme dans les procédures judiciaires qui l’opposent à son ex-agresseur.

**9. RESSOURCES (5 minutes)**

**Si vous êtes en danger immédiat, appelez la police.**

* **Fem’aide :** Une ligne de soutien pour femmes touchées par la violence. Une ligne de soutien téléphonique c’est une ligne où la personne qui appelle discute avec une intervenante. Cette intervenante offre du soutien, elle écoute et dirige l’interlocuteur vers des services appropriés.

**Écrire le numéro de téléphone de Fem’aide au tableau : 1-877-336-2433** et l’adresse web : [www.femaide.ca](http://www.femaide.ca). Dites aux élèves qu’ils **doivent** écrire le numéro et l’adresse web dans leurs notes.

* **Ressources violence :** Le site web suivant regroupe plusieurs adresses de site web qui offrent des services en français ou des ressources pour les femmes victimes de violence : <http://formationviolence.ca/publications/> (bas de la page).
* **R.I.S.E. (R.I.S.E. = React, Intervene, Support & Educate.):** L’application « R.I.S.E. » (campus plus sécuritaire) est une application qui a été conçue pour vous aider à trouver des idées sur la façon dont vous pouvez prévenir et réagir aux agressions sexuelles et à la violence d’un partenaire intime sur les campus et dans les milieux communautaires.  Cette application a été développée par la Coalition contre la violence faite aux femmes.
* Application pour iPhone : <https://itunes.apple.com/app/r.i.s.e./id699769050?ls=1&mt=8>
* Application pour Android : <http://r-i-s-e.android.informer.com/>
* Site web optimisé pour appareils électroniques : <http://datacloud.me/Rise/>
* **Ados la violence :** Ce site web est un site d’information. C’est un site web interactif où les élèves peuvent jouer à des jeux qui les aide à identifier de la violence et de la jalousie dans des relations : <http://www.adoslaviolence.org/>.

**Fiche 1**

***Vicious Assault Shakes Texas Town*/Attaque vicieuse secoue une ville du Texas (traduction)**

L'enquête policière a commencé peu après l’Action de grâce, quand un élève du primaire a alerté un enseignant à une vidéo sur un cellulaire sordide qui montrait une de ses camarades de classe.

La vidéo a conduit la police à une maison mobile abandonnée, à plus de preuves et, éventuellement, à des arrestations au cours du dernier mois de 18 jeunes hommes et d'adolescents accusés de participer au viol collectif d’une jeune fille de 11 ans dans la maison mobile abandonnée, les autorités ont déclaré.

Cinq suspects sont élèves de l’école secondaire de Cleveland et deux sont membres de l'équipe de basket-ball. Un autre homme de 21 ans est le fils d'un membre du conseil d'administration de l'école. Quelques-uns des autres accusés ont déjà un casier judiciaire pour vente des médicaments et vol et, dans un cas, homicide involontaire.

[…]

L'affaire a secoué cette communauté du Texas et laissé de nombreux résidents dans le quartier ouvrier où l'attaque a eu lieu avec des questions sans réponse. Une des questions posées est : si les allégations sont prouvées, comment leurs jeunes hommes ont-ils pu être entraînés à faire un tel acte ?

« Ça a tout simplement détruit notre communauté », a déclaré Sheila Harrison, 48 ans, une employée de l'hôpital qui dit qu'elle connaît plusieurs des accusés. « Ces garçons ont à vivre avec ça le reste de leur vie. »

[…]

Des résidents du quartier de la maison mobile abandonnée - connu sous le nom *Quarters* - ont déclaré que la victime avait rendu visite à plusieurs amis là-bas depuis des mois. Ils ont dit qu'elle s'habillait plus vieille que son âge, qu’elle portait du maquillage et du linge plus approprié pour une femme dans sa vingtaine. Elle flânait avec les adolescents dans une aire de jeux, certains ont dit.

«  Où était sa mère ? Qu’est-ce que sa mère pensait ? », a déclaré Mme Harrison , l'une des seules voisines qui ont accepté de parler du dossier. « Comment pouvez-vous avoir un enfant de 11 ans disparu dans les *Quarters* ? »

*Traduction d’un extrait d’un article du New York Times intitulé « Vicious Assault Shakes Texas Town » par James C. McKinley Jr., daté du 8 mars 2011*

**Fiche 2**

**Vicious Assault Shakes Texas Town/Attaque vicieuse secoue une ville du Texas (traduction)**

**CORRIGÉ**

L'enquête policière a commencé peu après l’Action de grâce, quand un élève du primaire a alerté un enseignant à une vidéo sur un cellulaire sordide qui montrait une de ses camarades de classe.

La vidéo a conduit la police à une maison mobile abandonnée, à plus de preuves et, éventuellement, à des arrestations au cours du dernier mois de 18 jeunes hommes et d'adolescents accusés de participer au viol collectif d’une jeune fille de 11 ans dans la maison mobile abandonnée, les autorités ont déclaré.

Cinq suspects sont élèves de l’école secondaire de Cleveland et deux sont membres de l'équipe de basket-ball. Un autre homme de 21 ans est le fils d'un membre du conseil d'administration de l'école. Quelques-uns des autres accusés ont déjà un casier judiciaire pour vente des médicaments et vol et, dans un cas, homicide involontaire.

[…]

L'affaire a secoué cette communauté du Texas et laissé de nombreux résidents dans le quartier ouvrier où l'attaque a eu lieu avec des questions sans réponse. Une des questions posées est : si les allégations sont prouvées, comment leurs jeunes hommes ont-ils pu être entraînés à faire un tel acte ?

***Note****: Il n’y a pas d’excuse pour les agressions. Il n’y a rien qui les a forcés à faire ce qu’ils ont fait, ils doivent être responsables de leurs actes.*

« Ça a tout simplement détruit notre communauté », a déclaré Sheila Harrison, 48 ans, une employée de l'hôpital qui dit qu'elle connaît plusieurs des accusés. « Ces garçons ont à vivre avec ça le reste de leur vie. » -

***Note****: C’est la victime qui va vivre avec la violence qu’elle a subie*

[…]

Des résidents du quartier de la maison mobile abandonnée - connu sous le nom *Quarters* - ont déclaré que la victime avait rendu visite à plusieurs amis là-bas depuis des mois. Ils ont dit qu'elle s'habillait plus vieille que son âge, qu’elle portait du maquillage et du linge plus approprié pour une femme dans sa vingtaine. Elle flânait avec les adolescents dans une aire de jeux, certains ont dit.

***Note****: L’habillement, le maquillage, le look ou le comportement ne sont pas des excuses pour des agressions. Elle n’avait pas donné son consentement, peu importe son habillement.*

«  Où était sa mère ? Qu’est-ce que sa mère pensait ? », a déclaré Mme Harrison , l'une des seules voisines qui ont accepté de parler du dossier. « Comment pouvez-vous avoir un enfant de 11 ans disparu dans les *Quarters* ? »

***Note****: Juger la mère est plus facile dans cette situation que de juger les parents des 20 agresseurs. Seuls les agresseurs sont responsables de la violence.*

*Traduction d’un extrait d’un article du New York Times intitulé « Vicious Assault Shakes Texas Town » par James C. McKinley Jr., daté du 8 mars 2011.*

**Fiche 3**

***5 gestes à la portée de tout le monde pour arrêter la violence faite aux femmes (Condition féminine Canada)***

****

**1.  Planifiez. Réfléchissez d'avance à ce que vous ferez si vous êtes témoin d'une agression ou de**

 **menaces.**

Si vous voyez une femme se faire menacer ou agresser, vous pouvez agir. En effet, vous n'êtes pas nécessairement impuissant. Vous pourriez même réussir à désamorcer la situation en approchant la femme et en lui demandant tout simplement si ça va ou si elle veut de l'aide. Au besoin, appelez d'autres personnes en renfort. Bien sûr, si vous craignez pour votre sécurité ou la sienne, composez le 9-1-1 et demandez à la police d'intervenir.

**2. Alliez boisson et réflexion.**

Profiter d'une femme qui a trop bu, c'est mal. De plus, quiconque a un contact sexuel avec une personne n'y ayant pas consenti librement commet un crime. Si vous voyez qu'une femme est vulnérable, offrez-lui de l'aider à rentrer chez elle en toute sécurité. Si quelqu'un — ami ou étranger — veut « s'envoyer » une femme ayant consommé trop d'alcool, essayez de l'en dissuader.

**3. Vous avez raison de croire qu'une amie est victime de violence? Abordez le sujet avec elle.**

Si vous avez raison de croire qu'une amie est victime de violence physique ou psychologique de la part de son conjoint ou d'un ex, parlez-lui. Elle se sent probablement prisonnière de la situation, mais il suffira peut-être que vous brisiez le silence pour qu'elle se décide à demander de l'aide.

**4. Vous croyez qu'un de vos amis est violent? Abordez le sujet avec lui.**

Si vous avez raison de croire qu'un ami bat une femme ou emploie la violence psychologique contre elle, parlez-lui calmement en privé. Dites-lui que son amitié est importante pour vous, mais que son comportement vous dérange. Rappelez-lui qu'il commet un crime s'il a des contacts physiques ou sexuels non consensuels avec une autre personne — même quand cette personne est sa blonde ou sa femme. Peut-être que vous réussirez de cette façon à lui ouvrir les yeux tout en préservant votre amitié.

**5. Vous n'aimez pas qu'on rabaisse les femmes ou qu'on les couvre d'insultes? Dites-le.**

C'est souvent à l'occasion d'activités à caractère social ou en ligne que des gens utilisent un langage injurieux pour parler des femmes en général ou pour dénigrer une femme en particulier. Ne faites pas la sourde oreille. Vous pouvez pacifiquement vous opposer à l'utilisation d'un tel langage. Il suffit de dire ou d'écrire : « Il est inacceptable de parler des femmes de cette façon. Arrêtez. » Vous constaterez peut-être, à votre étonnement, qu'un grand nombre de vos amis sont d'accord avec vous et attendaient seulement que quelqu'un dise tout haut ce qu'ils pensaient tout bas.

1. AOCVF Déclaration sur l’élimination de la violence contre les femmes de l’Organisation des Nations Unies [↑](#endnote-ref-1)
2. <http://www.assautsexuelsecours.com/Faq.aspx?ResourceId=fb56136c-1d92-422e-ac4f-2b86dc02bdef> [↑](#endnote-ref-2)
3. Après la rupture, p. 19 [↑](#endnote-ref-3)
4. Condition féminine Canada, <http://www.swc-cfc.gc.ca/violence/prevention/vaw-vef-fra.html> [↑](#endnote-ref-4)